

Guide d'utilisation du Logo

Sommaire

03

● La Charte

04

● Le Logo

05

● À ne pas faire

06

● La Pastille

Ce guide sert à définir les règles et les bonnes pratiques pour l'utilisation cohérente et correcte du logo de Marmande. Il a pour objectif de vous aider à appliquer correctement l'identité visuelle de la ville sur tous les supports ; publicité, produits, documents... afin de maintenir une communication claire et homogène.

Dans le cadre d'un partenariat ou d'un soutien de la Ville, quel qu'il soit, le logo doit apparaître sur l'ensemble des supports de l'action.

Toute utilisation du logo doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du service communication, et tout support intégrant le logo de la Ville doit être soumis à sa validation afin de garantir le respect de la charte graphique.

La Charte

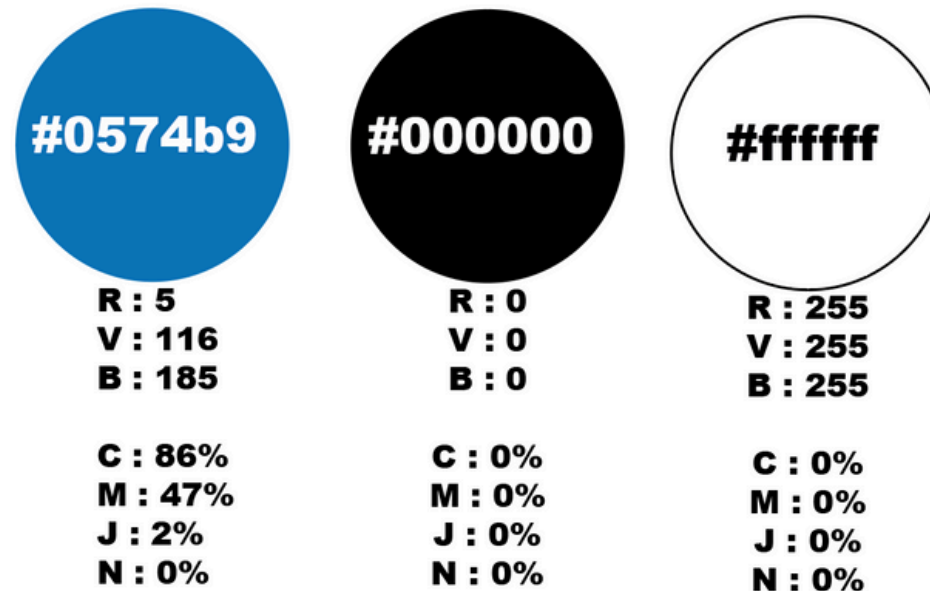
Le logo, la typographie et la palette de couleurs constituent l'identité visuelle principale de la ville. **Ils garantissent la cohérence et la reconnaissance immédiate des communications de la ville**, qu'il s'agisse d'affiches, de documents institutionnels, d'événements ou de supports numériques.

Les icônes et éléments graphiques viennent compléter cette identité. Ils permettent d'identifier rapidement une action menée par la ville de Marmande.

Le Logo



Couleurs



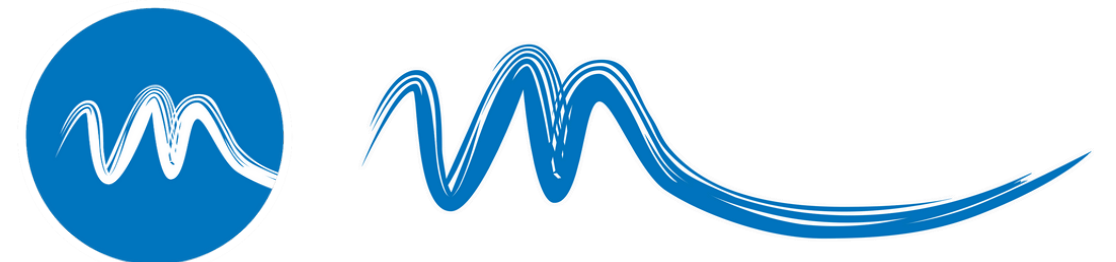
Typographie

Myriad pro regular

Aa Bb Cc Dd Ee Ff Gg Hh Ii Jj Kk Ll
Mm Nn Oo Pp Qq Rr Ss Tt Uu Vv
Ww Xx Zz

Aa

Les icônes

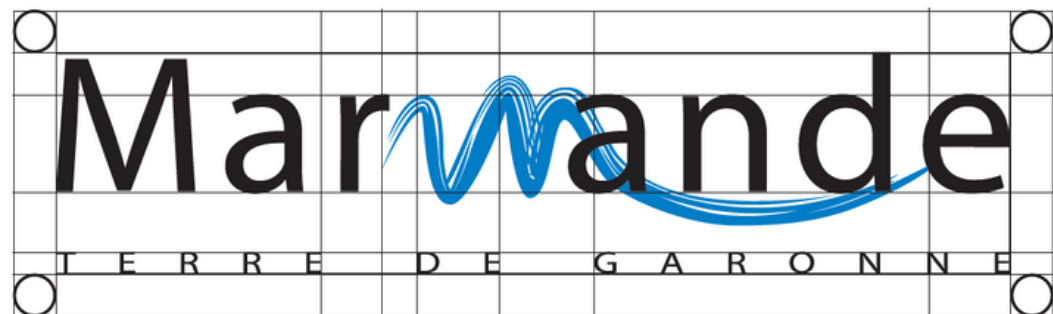


Le Logo

- L'inscription « Terre de Garonne » doit obligatoirement apparaître.
- Le logo ne doit pas être déformé, veuillez respecter les proportions.
- Les couleurs bleu (#0574b9), blanc ou noir ne doivent pas être changées.

Zone de sécurité autour du logo

La zone de sécurité est la zone qui entoure le logo et dans laquelle aucun autre élément graphique ou typographique ne peut apparaître .



La taille du logo doit permettre la lisibilité de « TERRE DE GARONNE »

Le logo « Marmande Terre de Garonne » peut être utilisé sous ses 3 déclinaisons ci-dessous.



Si le fond est clair, utiliser le logo noir et bleu



Si le fond est foncé, utiliser le logo blanc



Possibilité d'utiliser également le logo blanc et bleu

Seule la Ville de Marmande est habilitée à modifier ou à adapter la couleur du « M »

À ne pas faire

● Déformation

Le logo ne doit pas être déformé. S'il ne rentre pas dans l'espace attribué, réduire sa taille



● Couleurs illisibles

Éviter les fonds bleus lorsque vous utilisez le logo avec le « M » bleu. La couleur du logo ne doit pas être changée.



● Les oublis

L'inscription « Terre de Garonne » doit obligatoirement être présente sous le logo.



● Autres interdictions

Les effets, les ombres, les bordures ou changer l'orientation du logo sont interdits.



Pour toute communication relative à une structure / service municipal, le logo doit être positionné en haut du visuel et apparaître de manière visible.



Tout support intégrant le logo de la Ville doit être soumis à sa validation afin de garantir le respect de la charte graphique.

Dans le cadre d'une communication concernant une structure externe, le logo de la ville doit être intégré aux autres partenaires et positionné en fonction du niveau de participation de la ville.

Pour toute demande d'utilisation du logo, validation de visuel ou question, merci de contacter le service communication de la Ville de Marmande à l'adresse suivante :

servicecom@mairie-marmande.fr

Merci de votre attention